

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

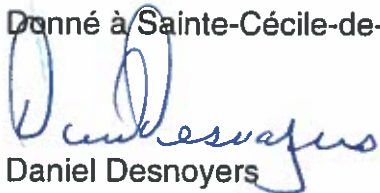
AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Daniel Desnoyers, que lors de sa séance ordinaire tenue le 10 septembre 2018, le conseil a étudié et adopté le Règlement général numéro G-100. Ce règlement uniformisé ayant pour objet de régir les nuisances, le stationnement, la circulation, la marche au ralenti du moteur des véhicules routiers, les activités, les commerces, la sécurité, la paix et l'ordre public, les animaux et les systèmes d'alarme intrusion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal situé à l'adresse suivante : 136, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton.

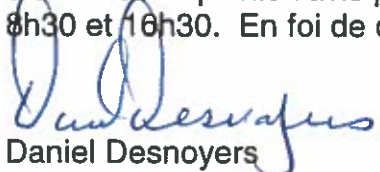
Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 11^e jour du mois de septembre 2018.



Daniel Desnoyers
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Daniel Desnoyers, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 11 septembre 2018 entre 8h30 et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 septembre 2018.



Daniel Desnoyers
Directeur général et secrétaire-trésorier